

Interview de **Julien Morel d'Arleux**, directeur de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

**1- Un nouveau décret vient d'élargir le périmètre des enquêtes menées par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) à celui de l'offre de jeux de hasard et d'argent et des données de ces jeux. Qu'est-ce que cela va impliquer pour l'OFDT ?**

Depuis plus de 25 ans l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT<sup>1</sup>) produit, collecte et diffuse des connaissances scientifiquement validées sur le phénomène des drogues licites et illicites et des conduites addictives. Celles-ci sont rendues publiques et sont accessibles via de nombreuses publications et sur notre site Internet ([www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)).

Si l'OFDT a travaillé depuis une dizaine d'années sur la question de jeux d'argent et de hasard (JAH) ce décret officialise sa place dans un champ sensible où il s'agit de s'assurer que la prospérité de ce secteur économique n'ait pas de conséquences en termes de santé publique ou de risques sociaux. Dans le contexte de privatisation de la Française des jeux (novembre 2019) et alors que la régulation du secteur a été profondément modifiée à l'été 2020 avec l'installation d'une autorité administrative indépendante, l'Autorité nationale des jeux (ANJ), c'est une question essentielle.

L'OFDT remplit les missions d'un observatoire public, à savoir collecter des données et en rendre compte de manière objective et indépendante. C'est primordial dans un champ qui ne cesse d'évoluer. Concernant les JAH, notre action va s'inscrire dans le prolongement des missions de l'Observatoire des jeux en veillant à maintenir l'accès aux données et aux études mises en œuvre depuis 10 ans.

**2- Quels champs des pratiques des jeux de hasard et d'argent vous semble-t-il intéressant d'investiguer et avez-vous déjà programmé des études prochaines ? A quelle périodicité pensez-vous pouvoir mener ces enquêtes ?**

L'OFDT avait mis en œuvre au cours des années 2000 des premières études sur la question des jeux d'argent et de hasard (en particulier avec le module JAH du Baromètre santé en 2010 avec l'INPES intégré depuis dans Santé publique France<sup>2</sup>). Nous avons ensuite participé de manière régulière aux travaux de l'Observatoire des jeux car l'OFDT était un de ses membres de droit et nous avons également mené des études en propre sur ces thématiques en particulier auprès des publics adolescents<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> L'OFDT est un groupement d'intérêt public (GIP) à durée indéterminée, créé en 1993 qui réunit l'Etat, représenté par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) et 12 départements ministériels (Santé, Intérieur, Justice, Education nationale, Jeunesse, Sports, Budget, Outre-Mer, Agriculture, Ville, Recherche et Affaires étrangères) ainsi que la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS).

<sup>2</sup> *Tendances* n°77, sept 2011, <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxjcr9.pdf>

<sup>3</sup> Note ESCAPAD septembre 2018, <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxeiy9.pdf>

Ces missions viennent donc renforcer les travaux déjà engagés ces dernières années en matière d'addictions sans produits (ou comportementales) en nous donnant un cadre d'actions précis, en lien avec les membres du GIP concernés (Mildeca, Santé, Intérieur, Sports, Agriculture, Budget) et l'ANJ.

D'ores-et-déjà, nous avons publié en juin 2020 avec l'Observatoire des jeux et Santé publique France, les analyses issus du module « jeux d'argent de hasard 2019 » du Baromètre de Santé publique France<sup>4</sup>. Cette nouvelle publication permet de mesurer les évolutions des habitudes de jeux depuis 10 ans en population générale grâce aux 3 volets d'enquête menés en 2010, 2014 et 2019. Outre le développement des jeux en ligne ces dernières années, et plus spécifiquement des paris sportifs, la question du jeu problématique mérite d'être suivie avec attention compte-tenu de l'intensification de certaines pratiques.

Pour les enquêtes en population générale, une actualisation régulière tous les 4 à 5 ans permet de repérer les grandes tendances en matière d'usages ou de comportements. Cependant il est aussi important de compléter ces enquêtes par des recherches ou des travaux plus ciblés. Afin de synthétiser l'ensemble de ces approches, il nous a paru judicieux de réaliser pour les JAH un tableau de bord annuel qui reprenne en un seul document l'ensemble des données publiques disponibles sur cette thématique. Ce tableau de bord sera mis en ligne sur notre site en décembre 2020, sur le même modèle que les tableaux de bord alcool ou tabac<sup>5</sup>. Compte-tenu de la régulation du secteur, il faut permettre à toute personne intéressée d'accéder facilement à des données de synthèse pour bien comprendre les enjeux liés aux JAH. C'est pour cela également que nous prévoyons de travailler de manière étroite avec l'ANJ donc l'action de régulation du secteur sera déterminante.

Nous envisageons enfin de reconduire début 2021, pour un 3<sup>ème</sup> volet, l'enquête réalisée par l'Observatoire des jeux sur les « pratiques de jeu en ligne » (qu'il s'agisse de jeux autorisés ou non). Les derniers résultats du Baromètre de Santé publique France démontrent que cette modalité de jeu s'est fortement développée ces 5 dernières années, surtout pour les paris sportifs, d'où la nécessité de la suivre étroitement. Comme pour l'alcool et le tabac, il sera également éclairant de mesurer le respect des interdictions de vente aux mineurs.

D'un point de vue des études, nous bénéficions du regard indépendant d'un collège scientifique de 20 membres qui est présidé depuis 2012 par le Pr Bruno Falissard. Le collège scientifique de l'OFDT comprend déjà des spécialistes de la question des JAH et des addictions sans produits (comme Isabelle Varescon, Olivier Phan ou Christian Ben Lakhdar) mais nous avons prévu, à l'occasion du renouvellement du collège début 2021, d'élargir le nombre de membres pour mieux couvrir cette partie du champ.

### **3- A terme, pensez-vous proposer d'autres thématiques d'études comme les jeux vidéo et les pratiques des écrans ?**

La question des addictions comportementales devient de plus en plus prégnante même si elles sont potentiellement illimitées quand on se réfère aux débats médiatiques (avec les références aux addictions au sport ou au sexe par exemple). L'évolution des connaissances et des pratiques en addictologie, le développement de la notion de conduites addictives ont incité l'OFDT à renforcer ses capacités d'études et de partenariat en la matière. Toutefois, il nous semble important, compte-tenu des moyens humains qui nous sont alloués (28 personnels permanents) et de notre mandat, de ne pas nous disperser.

A l'issue de notre réorganisation menée en mars 2020<sup>6</sup>, il m'a ainsi paru nécessaire d'engager un travail autour de cette question des addictions comportementales en définissant en lien avec

<sup>4</sup> Tendances n°138, juin 2020, <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxjc2a6.pdf>

<sup>5</sup> <https://www.ofdt.fr/statistiques-et-infographie/tableau-de-bord-alcool/>

<sup>6</sup> <https://www.ofdt.fr/ofdt/equipe/>

l'équipe, nos partenaires et le collège scientifique les axes d'études que l'OFDT pourraient mener ou soutenir dans les prochaines années. En tant qu'observatoire public, notre rôle est aussi d'être un passeur de connaissances, pas uniquement un producteur de données. Il est donc primordial de pouvoir développer des partenariats scientifiques dans ce cadre en France et à l'international. La reprise des missions de l'Observatoire des jeux, va ainsi se traduire en particulier par de nouveaux échanges avec votre institut par exemple.

Pour les addictions sans produits, nous nous sommes fixés comme référence celles qui sont repérées par l'Organisation mondiale de la santé ou le DSM. Nous souhaitons surtout travailler autour des comportements qui génèrent des troubles bien définis par les cliniciens, en lien avec une approche que l'on pourrait définir comme classique du terme « Addiction », en excluant ainsi la question des troubles du comportement alimentaire.

Donc actuellement, au-delà de la question du jeu, nous nous interrogeons sur la manière d'étudier les comportements liés aux écrans. Les travaux actuels de l'OMS concernant la question du « trouble du jeu vidéo » (CIM 11) est une piste intéressante à suivre. La question de l'utilisation des écrans et de la mesure de ces pratiques est complexe, tant ceux-ci sont présents sous de multiples formes dans nos vies quotidiennes, surtout chez les plus jeunes. Leur mesure via des enquêtes régulières<sup>7</sup> a montré des limites qu'il conviendra de lever dans nos prochaines enquêtes.

Ce sont donc des défis particulièrement riches qui s'annoncent dans les prochains mois pour l'OFDT car nous devons préparer en 2021 notre prochain programme pluriannuel de travail (2022-2024).

---

<sup>7</sup> Cf. chapitre « Ecrans interactifs », *Drogues et addictions données essentielles*, avril 2019 : <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/DADE2019partie3d.pdf>